

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 février 2020 à
19 heures**

Étaient présents : Mesdames et Messieurs BAYLET, LASTRA, MIREMONT, LATXAGUE, DUFOURG, MONFORT, SALLABERRY, TERRER, DESTRIEATS, GAPP, MIRAILH, SABAROTS.

Absents excusés : Mesdames et messieurs RIQUIER (pouvoir à M LASTRA), ETCHART (pouvoir à Mme SALLABERRY), GAUSSET, DARRORT et RAUD.

Secrétaire de séance : H. MIREMONT

Date de la convocation : 19.02.2020

ORDRE DU JOUR

❖ DCM n° 2020/02/0001 – Approbation du Procès-verbal de la séance du 23/01/2020

BUREAU MUNICIPAL

☆ DCM n° 2020/02/0002 – Personnel – propositions de stagiairisations d'agents en CDD à compter du 01/05/2020 – Création d'emplois permanents - Délibération

☆ DCM n° 2020/02/0003 – Médecine du travail – Avenant 2020 à convention d'adhésion au service de Médecine Préventive du CDG40 - Délibération

☆ DCM n° 2020/02/0004 – Groupement de commandes de fournitures administratives 2020-2022

☆ DCM n° 2020/02/0005 – Vote compte administratif et compte de gestion Commune

☆ DCM n° 2020/02/0006 – Vote compte administratif et compte de gestion Centre de loisirs

☆ DCM n° 2020/02/0007 – Vote compte administratif et compte de gestion Caisse des écoles

☆ Assurance Santé AXA

☆ Bureau de vote du 15 mars

☆ DCM n° 2020/02/0008 – Achat de kilomètres Courses La Passem 2020 – Délibération

☆ Participation des communes adhérentes à l'ACM aux dépenses d'investissement liées à la construction des locaux scolaires

☆ Situation trésorerie

VIE ASSOCIATIVE

☆ DCM n° 2020/02/0009 – Convention entre la Commune et l'Office de Tourisme du Selgnanx – Marché du Terroir 2020 – Délibération

BÂTIMENTS

☆ Extension et Réhabilitation des locaux scolaires, périscolaires et extrascolaires :

Réunions de chantier

Travaux

DCM n° 2020/02/0010 – Actualisation des prix du marché – Délibération

DCM n° 2020/02/0011 – Lot n°3 Avenant ITOIZ – Délibération

DCM n° 2020/02/0012 – Lot n°11 Avenant SPIE – Délibération

DCM n° 2020/02/0013 – Lot n° 5 Avenants NOTTELET - Délibérations

AFFAIRES SCOLAIRES

☆ Compte-rendu du Conseil d'Ecole du 18 Février

☆ Rivière Côte Sud

☆ SITCOM

☆ Marais d'Orx

☆ Arbres à couper au lotissement Betbeder

DCM 2020/02/0001 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal de la séance du 23 Janvier 2020.

POUR = 14 CONTRE = 0 ABSTENTIONS = 0

Bureau Municipal.

Monsieur Le Maire demande de rajouter une délibération sur les Indemnités de fonction à l'ordre du jour. Demande acceptée à l'unanimité

Indemnités de fonction

La loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique revalorise les indemnités de fonction des élus des communes de moins de 3500 habitants.

Le Conseil Municipal décide que les taux votés le 24 mars 2017 restent inchangés

- Maire : 34%
- 1^{ER} Adjoint : 14.5%
- 2^{ème} Adjoint : 10%
- 3^{ème} Adjoint : 10%
- 3^{ème} Adjoint : 10%

- 4^{ème} Adjoint : 10%
- 5^{ème} Adjoint : 10%
- Conseiller municipal délégué : 10%

Délibération adoptée à l'unanimité

POUR = 14 CONTRE = 0 ABSTENTIONS = 0

**1- Personnel : proposition de stagiairisation d'agents en CDD à compter du 01.05.2020.
Créations d'emplois permanents**

DCM 2020/02/0002 : Le Conseil Municipal décide de créer un emploi permanent à temps non complet d'Adjoint Technique Territorial à 28h par semaine, pour assurer les fonctions suivantes : aide à la préparation des repas et service au restaurant scolaire, entretien des locaux et du matériel.

Délibération adoptée à l'unanimité

POUR = 14 CONTRE = 0 ABSTENTIONS = 0

2- Médecine du Travail : avenant 2020 à convention d'adhésion au service de Médecine Préventive du CDG40

DCM 2020/02/0003 : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les termes de la convention d'adhésion au service de médecine préventive du CDG40 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Délibération approuvée à l'unanimité

POUR = 14 CONTRE = 0 ABSTENTIONS = 0

3- Groupement de commandes de fournitures administratives 2020-2022

DCM 2020/02/0003 : Le Conseil Municipal décide de procéder à la constitution d'un groupement de commandes regroupant les communes de Biarrotte, Biauodos, Saint-André-de-Seignanx, Saint-Barthelemy et Saint-Martin-de-Seignanx, de la Communauté des Communes et du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Seignanx afin de procéder à la passation d'un marché public de fournitures selon une procédure adaptée, pour l'approvisionnement en fournitures administratives et autorise Monsieur Le Maire à signer la convention constitutive du groupement.

Délibération approuvée à l'unanimité

POUR = 14 CONTRE = 0 ABSTENTIONS = 0

Vote des comptes administratifs Commune

- Fonctionnement :

- Dépenses : 1 183 896,93€
- Recettes : 1 261 249,24€

Soit un excédent de fonctionnement de : 77 352,31€

- Investissement :

- Dépenses : 2 522 515,87€
- Recettes : 1 430 228,72€

Soit un déficit d'investissement de 1 092 287,15€

Résultat 2018 : 1 289 194,86€

Part affecté à la SI 2019 : 194 437,38€

Résultat 2019 : - 1014934,84€

Résultat de clôture : **79 822.64€**

Le compte administratif du budget principal de la commune est approuvé à l'unanimité

POUR = 14 CONTRE = 0 ABSTENTIONS = 0

4- Vote des comptes administratifs Centre de Loisirs

- Dépenses : 148 378,56€
- Recettes : 137 084,28€

Résultat 2018 : 13 909,92€

Résultat 2019 : -11 294,28€

Résultat de clôture : **2 615,64€**

Le compte administratif du budget du Centre de Loisirs est approuvé à l'unanimité

POUR = 14 CONTRE = 0 ABSTENTIONS = 0

5- Vote des comptes administratifs Caisse des Ecoles

- Dépenses : 10 139,78€

- Recettes : 10 250,00€

Résultat 2018 : 39,14€

Résultat 2019 : 110,22€

Résultat de clôture : 149,36€

Le compte administratif du budget Caisse des Ecoles est approuvé à l'unanimité

POUR = 14 CONTRE = 0 ABSTENTIONS = 0

Les comptes de gestion 2019 Commune/ Centre de Loisirs/Caisse des Ecoles présentés par la Trésorerie sont conformes aux comptes administratifs.

6- Assurance Santé AXA

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable à la demande de la société AXA de faire un démarchage sur la commune avec l'aval de la Commune.

7- Bureau de vote

Mise en place des élus assurant les permanences lors des bureaux de vote pour les élections communales du 15 mars 2020.

8- Achat de kilomètres Course La Passem 2020

La course « La Passem » sera de passage sur la commune le 03 mai 2020. Cette course relais, qui se tient tous les deux ans à travers le territoire de Gascogne, a pour objectif de faire vivre la « lingua nosta » (notre langue ; gascon, occitan, béarnais). Elle est à la fois, un symbole de la nécessité de transmission de la langue, un outil pour financer les initiatives en faveur de la langue, un lieu d'échanges et de rencontres.

L'édition 2020 aura lieu du 30 avril au 3 mai entre Pau et Anglet. A chaque kilomètre les coureurs se transmettront le « ligam » témoin symbolisant le lien.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 100€ correspondant à l'achat de 1 kilomètre.

Délibération approuvée à l'unanimité

POUR = 14 CONTRE = 0 ABSTENTIONS = 0

9- Participation des communes adhérentes à l'ACM aux dépenses d'investissement liées à la construction des locaux extrascolaires

Monsieur le Maire rappelle que l'Accueil Collectif de Mineurs de SAINT-ANDRE-DE-SEIGNANX (A.C.M.) accueille des enfants de BIARROTTE, BIAUDOS, SAINT-BARTHELEMY et SAINT-LAURENT-DE-GOSSE, outre les enfants de SAINT ANDRE DE SEIGNANX.

Toutes ces Communes participent au fonctionnement de l'A.C.M. en fonction du nombre de journées-enfants effectuées.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les dépenses d'investissement liées à l'aménagement des locaux périscolaires et extrascolaires ont été entièrement supportées par la Commune de SAINT ANDRE DE SEIGNANX.

Il présente au Conseil Municipal le détail de ces dépenses, notamment les factures qui concernent l'équipement du bureau, l'achat de matériel et mobilier pour la salle de garderie et la salle de repas adultes, des tables et des chaises pour un montant total de 28 988 € 63.

Après avoir consulté les Maires des Communes concernées, il convient de faire participer les Communes à ces dépenses d'investissement en fonction du nombre de journées enfants réalisées.

Le Conseil Municipal décide de répartir les dépenses d'investissement énoncées ci-dessus entre les 4 communes en fonction du nombre de journées-enfants par Commune

Délibération approuvée à l'unanimité

POUR = 14 CONTRE = 0 ABSTENTIONS = 0

10- Situation trésorerie

Monsieur Le Maire présente l'évolution de la situation de la trésorerie de la commune de septembre 2019 à février 2020.

VIE ASSOCIATIVE

1- Convention entre la Commune et l'OT du Seignanx : marché du Terroir 2020

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention proposée par l'Office de Tourisme Communautaire du Seignanx pour l'organisation du marché du terroir le 14 août 2020 à Saint-André-de-Seignanx

Délibération approuvée à l'unanimité

POUR = 14 CONTRE = 0 ABSTENTIONS = 0

BATIMENTS

1- Extension et Réhabilitation des locaux scolaires, périscolaires et extrascolaires :

Les travaux de chauffage sont en cours à l'école du haut jusqu'au jeudi 05 mars. Le mobilier des classes sera remis en place par les élus le samedi 07 mars

- Actualisation des prix du marché

Actualisation des prix pour l'entreprise OYHAMBURU pour les années 2018 et 2019 d'un montant de 5 157,92 € HT.

Actualisation des prix pour l'entreprise SPIE pour les années 2018 et 2019 d'un montant de 8 211,99 € HT

Délibérations adoptées à l'unanimité

POUR = 14 CONTRE = 0 ABSTENTIONS = 0

- Lot n°3 Avenant ITOIZ

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 3 de la société ITOIZ d'un montant de 5 818,23 € HT soit 6 981,88 € TTC pour le remplacement de la charpente des toilettes instituteurs.

Délibération approuvée à l'unanimité

POUR = 14 CONTRE = 0 ABSTENTIONS = 0

- Lot n°11 Avenant SPIE

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 de la société SPIE d'un montant de 4 431, 63 HT soit 5 317,96 TTC pour la pose d'un chauffe-eau et 4 radiateurs et platelage.

Délibération approuvée à l'unanimité

POUR = 14 CONTRE = 0 ABSTENTIONS = 0

- Lot n°5 Avenants NOTTELET et Lot n°5 Avenant N° 4 NOTTELET

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 d'un montant de 1 022,55 € HT soit 1 227,06 € TTC et l'avenant n°4 d'un montant de 6 186,32 € HT soit 7 423,58 € TTC pour l'entreprise NOTTELET

Délibérations adoptées à l'unanimité

POUR = 14 CONTRE = 0 ABSTENTIONS = 0

AFFAIRES SCOLAIRES

1- Compte-rendu du Conseil d'Ecole du 18 février

Retiré de l'ordre du jour

ENVIRONNEMENT

1- Rivière Côte Sud

Enquête publique à Labenne le 20 Février :

- participation de la SEPANSO et des Amis de la Terre qui ont posé des questions hors compétences du syndicat.
- participation de l'association Marais d'Orx Nature qui avait des questions sur la gestion de la réserve Naturelle du Marais d'Orx qui n'est pas dans le périmètre du Syndicat.

2- SITCOM

Résultat 2019 : 2 212 644,00 €

Mouvement de grève du personnel SITCOM

Revendications du personnel : 150 € par agent et par mois, soit un coût annuel pour le SITCOM de 500 000,00 €.

L'accord trouvé fixe à 50€ par agent par mois pour les catégories C4. Un audit des salaires va être effectué.

Coût du conflit :

- 150 000,00€ pour les salaires, compensé par une participation exceptionnelle des EPCI.
- 160 000,00 € pour le manque à gagner sur les livraisons d'électricité ; sera compensé par une augmentation des livraisons le reste de l'année.

3- Syndicat Milieux Naturels : Marais d'Orx

Réunions des 12 et 25 février à Mont de Marsan :

- Baisse de la dotation annuelle de l'Agence de l'Eau de 400 000,00 €, compensée par les Collectivités Locales
- L'organisation du syndicat sera analysée et revue en début d'année pour baisser le fonctionnement – Fermeture des sites envisagée
- Différentes conventions signées avec SOLEAL, Bonduelle, le Lycée Jean Errecart de St Palais et l'association de jeunes de 11 à 15 ans, les « OUFS D'ORX »
- En 2020, étude d'une zone de surverse de la Digue Est pour lutter contre les inondations et remplacement d'une pompe pour éviter la fabrication de sushi d'anguilles

4- Arbres à couper au lotissement Betbeder

La croissance des arbres plantés sur les trottoirs occasionne des dégâts aux clôtures et aux réseaux.

Il y a 13 arbres sur les trottoirs de Betbeder. La décision de les couper et d'arraser par broyage les souches est remise à plus tard.

◆◆◆◆

Fait à Saint-André-de-Seignanx , le 13 mars 2020.

**Le Maire,
Jean BAYLET**



